

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2025

Date de convocation : 20 février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 24 février 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 15 votants : 17

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Dorothee JOINT, Carine DAVID, Arnaud OGER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Johann LE CIGNE ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Véronique CARPENTIER ayant donné pouvoir à Richard SIGWALT, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Lydia EVEILLARD, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD, Sylvain MESNEL, Sandrine BATARD

Secrétaire de séance : Pierre CHIRON

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 20 janvier 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 07 janvier et le 03 février 2025 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
VFLIT	Fourniture et installation trunk sip pour téléphonie mairie	580,00 €	Commune – Op. 46
VFLIT	Téléphonie médiathèque suite fibre	1.225,47 €	Commune – Op. 46
SARL COUTHOUIS	Réparation porte coupe-feu salle du Villebon	947,50 €	Commune – Op. 63
IECP	Réparation ventilation mairie	752,89 €	Commune – Op. 46
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Fournil St Gervais	Mignardises cérémonie Vœux du Maire du 24.01.25	450,00 €	Commune
Celliers de Grand Lieu	Approvisionnement boissons	954,00 €	Commune

BERTAUD Marie-France	Ateliers culinaires bibliothèque 2025 (5 ateliers)	850,00 €	Commune
Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	Analyse repas restaurant scolaire 2025	636,66 €	Commune
R OUEST	Dégraissage de l'extracteur du restaurant scolaire	528,00 €	Commune
Vendée Expansion	Renouvellement assistance technique pour les travaux d'entretien de la voirie 2025	2.976,00 €	Commune
MEDIACO	Location nacelle pour inspection église (cf. diagnostic sanitaire)	2.381,04 €	Commune
Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée	Analyse eaux divers bâtiments communaux	720,49 €	Commune
Arlette RAPIN	Renouvellement abonnement annuel magazines enfance jeunesse	176,00 €	Commune
FIGOMEX	Vêtements de travail services techniques	2.649,18 €	Commune

[DCM n°004-02-2025](#)

Finances – Budget Général – Adoption du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du Budget Général pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2.027.323,52 €
Recettes :	2.557.794,83 €
Résultat de l'exercice 2024 :	530.471,31 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	1.033.077,41 €
Recettes :	1.224.193,15 €
Résultat de l'exercice 2024 :	191.115,74 €
Restes à réaliser en dépenses :	572.138,87 €
Reste à réaliser en recettes :	95.693,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Général.

[DCM n°005-02-2025](#)

Finances – Budget Assainissement – Adoption du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du Budget Assainissement pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :	125.429,70 €
Recettes :	99.408,92 €
Résultat de l'exercice 2024 :	-26.020,78 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	83.043,52 €
Recettes :	172.059,58 €
Résultat de l'exercice 2024 :	88.986,06 €
Restes à réaliser en dépenses :	249.300,82 €
Reste à réaliser en recettes :	30.821,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Assainissement.

[DCM n°006-02-2025](#)

Finances – Budget Lotissement – Adoption du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du Budget Lotissement pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :	405.904,28 €
Recettes :	401.186,28 €
Résultat de l'exercice 2024 :	-4.718,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	581.768,80 €
Recettes :	88.380,49 €
Résultat de l'exercice 2024 :	-493.388,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 « pour » et 4 « abstention »,

- Approuve le Compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Lotissement.

[DCM n°007-02-2025](#)

Budget Général – Affectations des résultats 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget Général de l'exercice 2024 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	1.033.077,41 €
Recettes :	1.224.193,15 €
Résultat de l'exercice 2024 :	191.115,74 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	137.469,32 €
RESULTAT DE CLOTURE :	328.585,06 €

Restes à réaliser en dépenses :	572.138,87 €
Restes à réaliser en recettes :	95.693,37 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	2.027.323,52 €
Recettes :	2.557.794,83 €
Résultat de l'exercice 2024 :	530.471,31 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	147.945,80 €
RESULTAT DE CLOTURE :	678.417,11 €

- Décide d'affecter la somme de 200.000,00 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002), la somme de 478.417,11 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 328.585,06 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

[DCM n°008-02-2025](#)

Budget Assainissement – Affectations des résultats 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget Assainissement de l'exercice 2024 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	83.043,52 €
Recettes :	172.029,58 €
Résultat de l'exercice 2024 :	88.986,06 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	127.005,19 €
RESULTAT DE CLOTURE :	215.991,25 €

Restes à réaliser en dépenses :	249.300,82 €
Restes à réaliser en recettes :	30.821,60 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	125.429,70 €
Recettes :	99.408,92 €
Résultat de l'exercice 2024 :	-26.020,78 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	100.000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	73.979,22 €

- Décide d'affecter la somme de 50.000,00 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002), la somme de 23.979,22 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 215.991,25 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

[DCM n°009-02-2025](#)

Budget Lotissement – Affectations des résultats 2024

Le Conseil municipal, , avec 12 « pour » et 4 « abstention », après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget Lotissement de l'exercice 2024 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	581.768,80 €
Recettes :	88.380,49 €
Résultat de l'exercice 2024 :	-493.388,31 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	705.109,19 €
RESULTAT DE CLOTURE :	211.720,88 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	405.904,28 €
Recettes :	401.186,28 €

Résultat de l'exercice 2024 : -4.718,00 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : -399.283,99 €
RESULTAT DE CLOTURE : -404.001,99 €

- Décide d'affecter la somme de -404.001,99 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) et la somme de 211.720,88 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

DCM n°010-02-2025

Acquisition d'une PAC neuve pour l'Espace des Primevères

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la panne qui affecte le chauffage de l'Espace des Primevères depuis la fin de l'année 2024 et l'acquisition de deux unités mobiles à air pulsé afin de remédier temporairement à ce problème le temps qu'une solution pérenne soit trouvée.

Il informe que le coût de la réparation de la PAC défaillante est estimé à 20.000,00 € (*vingt mille euros*) par la société MENUET tandis que l'acquisition d'une PAC neuve de même marque et de même modèle est chiffrée à 22.847,16 € (*vingt-deux mille huit cent quarante-sept euros et seize centimes*).

En conséquence, il propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer en faveur de l'achat d'une nouvelle PAC compte tenu du faible écart observé entre réparation et acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'acquisition d'une PAC neuve de marque CIAT pour un montant hors taxe de 22.847,16 € (*vingt-deux mille huit cent quarante-sept euros et seize centimes*) correspondant à l'offre de l'entreprise MENUET,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement à l'opération n°17 « Espace Primevères » du Budget Primitif du Budget Général 2025.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

DCM n°0011-02-2025

Travaux d'entretien de la voirie Chemin des Evries – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la rénovation de la voirie située Chemin des Evries.

Il précise qu'en raison du phénomène d'érosion lié aux conditions météorologiques et plus particulièrement de la pluie, la voirie peut représenter à terme un danger pour ses utilisateurs, véhicules comme piétons.

Il informe qu'une consultation a été organisée auprès de plusieurs entreprises et, qu'après analyse des offres soumises par la SARL DMA TP de Saint Urbain et par la SAS GUIBERT TP de Saint Gervais, celle faite par la société GUIBERT TP pour un montant hors taxe de 11.990,00 € (*onze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros*) se révèle être la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

- Valide la proposition faite par l'entreprise SAS GUIBERT TP pour un montant hors taxe de 11.990,00 € (*onze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros*) pour la réfection de la voirie Chemin des Evries,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant à cette proposition,
- Dit que les crédits seront inscrits en section fonction du Budget Primitif du Budget Général.

DCM n°012-02-2025

Entretien des espaces verts pour 2025 par ESNOV – Validation des conventions

Monsieur le Maire présente les conventions n° 2025/37, 2025/38, 2025/39 et 2025/40 proposées par ESNOV se rapportant à l'entretien des espaces verts de la commune pour l'exercice 2025.

Il indique que le montant global de la prestation est de 29.670,00 € (*vingt-neuf mille six cent soixante-dix euros*) réparti de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------------------|-------------|
| - Tonte des espaces verts dans les lotissements : | 17.250,00 € |
| - Débroussaillage des bassins d'orage : | 2.760,00 € |
| - Débroussaillage des abords de la coulée verte : | 1.380,00 € |
| - Taille et entretien manuel : | 8.280,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Donne son accord à la signature des conventions susmentionnées avec l'association ESNOV selon le détail des prestations indiquées,
- Valide le montant de la charge correspondante arrêtée à la somme de 29.670,00 € (*vingt-neuf mille six cent soixante-dix euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les conventions référencées 2025/37, 2025/38, 2025/39 et 2025/40,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Général.

DCM n°013-02-2025

Marché d'entretien des chemins communaux pour 2025 – Attribution

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux d'entretien des chemins communaux pour l'année 2025 une consultation auprès de 04 entreprises a été menée du 11 décembre 2024 au 14 février 2025 inclus.

Il informe que deux entreprises ont répondu et que leur offre est conforme à la demande.

Il propose que l'offre de la SARL GAUTIER NAULEAU soit retenue pour un montant hors taxe de 12.030,00 € (*douze mille trente euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Retient l'offre de l'entreprise SARL GAUTIER NAULEAU pour un montant annuel hors taxe de 12.030,00 € (*douze mille trente euros*) dans le cadre des travaux d'entretien des chemins pour 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis se rapportant à la prestation,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Général.

AFFAIRES SCOLAIRES

Cartes de vœux des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) aux résidents de la Marpa « La Josinette »

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, informe que les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont offerts leurs cartes de vœux aux résidents de la Marpa autour d'un goûter partagé au son de l'accordéon de Monsieur MICHAUD, « jeune » Gervinois résidant à la Marpa « La Josinette », qui fêtera ses 100 ans cette année.

Inauguration de la Boîte à livres réalisée par les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) le 04 février 2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, informe de l'inauguration de la Boîte à livres réalisée par les membres du Conseil Municipal des Enfants le 04 février 2025 en présence de la presse.

URBANISME BATIMENTS

DCM n°014-02-2025

Dénomination de voie – Route de la Maujaiserie

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, explique qu'en raison de la présence de plusieurs habitations aux lieux-dits L'Hermitage, Le Champ du Midi, Les Grandes Fruches et La Maujaiserie et de la nécessité de mettre à jour la base d'adresse locale, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Elle propose la dénomination suivante :

- Route de la Maujaiserie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 23 janvier 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 23 janvier 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- | | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N°02/2025 | Madame BIDAULT Juliette à Monsieur QUILET Michel et Madame PRIN Catherine, 19 Rue du Fief Sauzin ; |
| N°03/2025 | Monsieur TRICHEREAU Jean-Luc à Madame CHAMPOT Marie, Chemin de la Clé des Champs ; |
| N°04/2025 | Monsieur et Madame JACQUET Christian et Michèle à XXX, 2 Impasse des Luthinières. |

AFFAIRES GENERALES

[DCM n°015-02-2025](#)

Validation de la modification des statuts du SIVU Gendarmerie de Beauvoir-sur-Mer et désignation des représentants de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SIVU Gendarmerie de Beauvoir sur Mer a adopté par délibération en date du 29 janvier 2025 une modification de ses statuts.

Afin que ce projet de modification puisse entrer en vigueur, il doit obtenir l'approbation des Assemblées délibérantes des communes membres, dont celle de Saint Gervais.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que ladite modification de statuts entraîne pour la commune de Saint Gervais une augmentation de son nombre de délégué et, pour l'ensemble des collectivités membres, de deux délégués suppléants appelés à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un ou des délégués.

Monsieur le Maire propose que soit désigné en qualité de délégué titulaire Monsieur Thierry CROCHET et en qualité de délégués suppléants Monsieur Jean SOUCHET et Madame RIOU Marie-Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts du SIVU Gendarmerie de Beauvoir-sur-Mer tel qu'il a été adopté par le Comité syndical par délibération le 29 janvier 2025,
- Désigne Monsieur Thierry CROCHET comme délégué titulaire et Monsieur Jean SOUCHET et Madame Marie-Claude RIOU en qualité de délégués suppléants.

Dates à retenir :

Prochain Conseil municipal à 20h00 : [lundi 24 mars 2025](#)

Les dates des Conseils municipaux en 2025 sont :

- 28 avril, 26 mai, 30 juin,
- 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

Le secrétaire de séance,

Pierre CHIRON



Le Maire,

Richard SIGWALT

